

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

Compte rendu de la rencontre du 20 janvier 2022, 19 h sur Zoom

Contenu :

Tableau des présences

Compte rendu de la rencontre du 20 janvier 2022

Annexe 1 : ordre du jour de la rencontre du 20 janvier 2022

ANIMATION :	Marie-Josée Asselin	Présidente du CVAP et Vice-présidente du comité exécutif Conseillère municipale (Loretteville-Les Châtelés)
	Audrey Lanier	Coordinatrice du CVAP
PRÉSENTS :	Nadine Allain-Boulé	Direction de Santé publique
	Carl Touzin	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
	Claudia Nguyen	Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
	Marjorie Ramirez	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
	Eloïse Richard Choquette	Administration portuaire de Québec
	Alain Samson	Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire
	Jean-François Vallée	Conseil de quartier de Lairet
	Sylvie Verreault	Conseillère en environnement – Ville de Québec Division prévention et contrôle environnemental
	Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère de Cap-aux-Diamants et membre du comité exécutif
	Mélanie Levesque	Conseil de quartier Maizerets
	Alexandre Turgeon	Conseil Régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale
	Florian Burkhard	Conseil Régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale
	Hugues Paris	Administration portuaire de Québec
ABSENTS :		

Sujets	Discussions	Suivis	État des suivis
1. Mot de bienvenue	Madame Asselin souhaite la bienvenue aux membres.		
2. Lecture et adoption de la proposition d'ordre du jour	<i>Adoption de l'ordre du jour avec proposition par Marjorie Ramirez, appuyée par Alain Samson.</i>		
3. Présentation des nouveaux membres et de l'organisation du CVAP	Les membres se présentent les uns après les autres.		
4. Adoption du compte rendu du 2 septembre 2021	<p><u>Adoption du compte rendu du 2 septembre 2021 :</u></p> <p><i>Adoption du compte-rendu avec proposition de Jean-François Vallée, appuyée par Marjorie Ramirez.</i></p>	<p>Mettre le CR sur le site internet</p> <p>Ajouter les mises à jour des graphiques du nickel à chaque point de suivi</p>	FAIT
5. Suivi d'information — APQ	<p>Pour cette fois-ci c'est Monsieur Hugue Paris qui présente ce point. Il explique que les suivis des signalements et incidents sont en train d'être mis à jour. Monsieur Paris propose de déposer le registre des signalements la fois prochaine. En résumé, les signalements des derniers mois, c'est surtout avec les habitant·es des Jardins de Méricis. Un état des travaux a été fait, certains progrès ont été faits concernant les signalements sur le terminal de Solio. Certains citoyens estiment que cela n'est pas suffisant. Beaucoup d'enjeux sonores ont été soulevés. L'APQ travaille actuellement avec une entreprise pour analyser les 10 sources sonores fixes importantes. Solio analyse une à une les sources sonores pour diminuer les projets à la source.</p> <p>Qt : Monsieur Samson demande un suivi concernant l'éclairage (des plaintes de différents citoyens). Savoir combien de plaintes y a-t-il eu, et combien sont résolues ?</p>		

Sujets	Discussions	Suivis	État des suivis
	<p>R : Monsieur Paris répond que certains tests ont été faits. Mais propose à Monsieur Samson de vérifier ultérieurement.</p> <p><i>En date 4 février : Réponse d'Éloïse Richard-Choquette : voici l'historique et les actions correctives qui ont été posées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage installé devait respecter la norme du 10 lux concernant les stationnements; • Le choix des luminaires par l'architecte du Strom Spa créait toutefois une impression d'éblouissement pour certains citoyens du secteur; • La prise de relevé a tout de même démontré que les niveaux d'éclairage n'excédaient pas la norme; • L'APQ a ajouté des filtres anti-éblouissement sur les luminaires problématiques; • Les citoyens ont par la suite mentionné que le problème était réglé. <p><i>En date du 17 mars 2022 : Réponse de monsieur Samson :</i> Une rencontre à eu lieu avec les habitant-es dans le cadre de l'aménagement, les habitant-es ont refait part des problèmes d'éclairage. Malgré les efforts, la satisfaction des habitant-es n'est pas présente.</p> <p>Monsieur Paris explique qu'une ligne téléphonique et une adresse courriel sont disponibles pour tous signalements. Monsieur Paris propose aux citoyen·nes de se rendre disponible, s'ils ont des suggestions.</p>	Suivi sur les signalements lumineux	FAIT
6. Suivi d'information du MELCC	<p>Monsieur Touzin explique que l'équipe s'occupant de la mise à jour du graphique du nickel n'était pas prête à le présenter à ce jour au CVAP. La raison est que c'est la même équipe qui s'occupe du règlement sur la loi du nickel.</p> <p>Monsieur Touzin explique que prochainement le graphique sera envoyé par courriel.</p> <p>Concernant les signalements, Monsieur Touzin explique qu'il n'y en a pas eu depuis la dernière rencontre pour les activités portuaires.</p> <p>Madame Asselin revient sur le point précédent concernant la ligne des signalements disponible pour les citoyen·nes. Les membres s'interrogent sur la popularité de cette ligne,</p>	Envoyer le graphique du nickel aux membres	FAIT

Sujets	Discussions	Suivis	État des suivis
	<p>est-ce que les citoyen·nes sont au courant ? Est-ce que des communications seraient nécessaires à faire autour de cette ligne ?</p> <p>Qt : Marjorie Ramirez demande quelle sera la prochaine étape après le dépôt de commentaires par les citoyen·nes. R : Monsieur Touzin explique qu'il va se renseigner pour ce qui est de la suite. <i>En date du 27 janvier : Réponse de Monsieur Touzin</i> <i>L'ensemble des mémoires qui auront été soumis au MELCC seront analysés. À la suite de cette analyse, une note explicative faisant état des commentaires reçus et, si applicable, des modifications proposées sera préparée à l'attention des autorités. Par la suite, le projet de règlement sera soumis conseil des ministres pour décision. Les nouvelles normes entreront en vigueur le 15e jour suivant leur date de publication dans la gazette officielle.</i></p>	<p>Présenter la suite du processus sur le règlement de la loi du nickel</p>	
<p>7. Suivi d'information DS Publique</p>	<p>État d'avancement du projet Mon Environnement, Ma Santé</p> <p>Dû à la pandémie, les rapports ont pris du retard. Les effectifs sont diminués pour ce dossier. Pour le rapport final, c'est entre les mains de la INSPQ.</p> <p>Qt : Madame Ramirez demande si le comité-conseil a vu une présentation des rapports. Madame Ramirez demande aussi s'il est possible d'avoir le rapport avant le 20 février (date du dépôt des commentaires pour le règlement du nickel). R : Madame Allain-Boulé explique que ce n'est pas possible, mais que quelques collègues vont présenter à la plénière de la Ville la position de la direction de santé publique régionale.</p> <p>Qt : Monsieur Paris demande quelle est la portée en termes de contaminants. Aussi, l'échéancier normal était-il de quelques semaines ? R : Poussière fines, NOx, l'ozone, PM_{2,5}, les particules ultras fines. Pour le délai, Madame Allain-Boulé explique qu'habituellement c'est quelques mois, pour procéder au processus de concertation avec les parties concernées.</p> <p>Qt : Monsieur Turgeon pose une question sur l'avis de la Santé Publique sur le règlement de la norme du nickel. Monsieur Turgeon demande si l'avis va être annoncé bien avant le 20 février ? R : Madame Allain-Boulé explique qu'elle posera la question à M. Duchênes. Mais qu'une présentation sera donné pendant la plénière de la Ville.</p>		

Sujets	Discussions	Suivis	État des suivis
8. Discussions : Sujet du nickel	<p>Les membres reviennent sur les derniers points élaborés à la dernière rencontre. Les membres se mettent d'accord sur les commentaires les plus importants à déposer.</p> <p>Les membres proposent de se revoir avant le 20 février, après la plénière de la Ville et l'avis de la santé publique. La coordonnatrice va faire un Doodle aux membres pour établir la prochaine rencontre.</p> <p>Concernant la plénière, Madame Coulombe-Leduc propose à Madame Ramirez de lui donner les noms des personnes en tête pour les inviter au comité plénier de la Ville du 3 février. Monsieur Samson souhaiterait les informations par courriel de l'heure et des liens de la plénière.</p>	Envoyer le lien pour assister à la plénière	FAIT
9. Fin de la rencontre	<p>Suivi pour les prochaines rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> La DSP : présentation le rapport sur les poussières grossières. 		

ANNEXE 1 — ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 2 septembre 2021

19 h 00	1. Mot de bienvenue
19 h 02	2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
19 h 10	3. Présentation des nouveaux membres et de l'organisation du CVAP
19 h 30	4. Adoption du compte rendu du 2 septembre 2021

19 h 40	5. Suivi d'information de l'APQ <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour : Registres des signalements; Qualité de l'air à la station sur la 3e av
19 h 50	6. Suivi d'information du MELCC <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour : Pourcentage mensuel de données respectant la norme relative au nickel ○ Signalements déposés
20 h 00	7. Suivi d'information DSPublique <ul style="list-style-type: none"> ○ État d'avancement du projet MEMS
20 h 10	8. Discussions : Sujet du nickel Suivi de la rencontre du 13 janvier
20 h 55	9. Suivi pour les prochaines rencontres
21 h 00	10. Fin de rencontre

ANNEXE 1 : RÉPONSES AUX QUESTIONS DESTINÉES AU MELCC

1. **Serait-ce possible d'obtenir à chaque mise à jour du graphique les concentrations de dépassement plutôt que seulement le % de dépassement tel que réalisé pour le CVAP le 30 septembre dernier ?**

La mise à jour du graphique internet ainsi que le graphique présentant les concentrations sont en pièce jointe.

2. **Serait-ce possible de faire parvenir la mise à jour du graphique nickel accompagnée de lignes d'interprétation lorsqu'il sera prêt ?**

****À noter, la [mise à jour du graphique nickel](#), contient 3 mois plutôt que 4 mois, car les données d'août 2021 ne sont pas toutes disponibles. Le graphique étant attendu, nous avons préféré aller de l'avant avec une mise à jour partielle, que nous compléterons lors de l'obtention des résultats.****

Le MELCC procède à la mise à jour du graphique portant sur le nickel mesuré à la station Québec-Vieux-Limoilou environ tous les 4 mois. Ce graphique est rendu disponible sur le site internet du Ministère. La mise à jour en cours, laquelle présente les données pour la période de janvier 2020 à juillet 2021, met en lumière que la baisse du

pourcentage de respect de la norme des mois de mars et avril 2021 ne s'est pas prolongée. Prendre note que des variations observées sur quelques mois ne sont pas forcément représentatives d'une tendance à long terme.

- Les données indiquent que pour juillet 2020 à février 2021 les taux mensuels de conformité étaient de 92 % à 100 % et que pour mars et avril 2021, les taux étaient de 83 % et 80 %, respectivement. Enfin, pour mai à juillet 2021, les taux mensuels étaient de 90 % à 100 %.
- Les données indiquent que pour les mois de mai à juillet 2021, la valeur maximale mesurée a été de 0,197 ug/m³, soit un dépassement de 14 fois la norme quotidienne en vigueur durant cette période (0,014 µg/m³). À titre de comparaison, la valeur maximale observée pour les quatre premiers mois de l'année 2021, 0,282 ug/m³ en mars 2021, dépassait plus de 20 fois la norme.

3. Qu'arrive-t-il après le dépôt des mémoires pour le projet de règlement mise à jour de la norme nickel après le 20 février. Comment les mémoires sont-ils pris en compte ? Quelles sont les étapes subséquentes de mise à jour du règlement.

L'ensemble des mémoires qui auront été soumis au MELCC seront analysés. À la suite de cette analyse, une note explicative faisant état des commentaires reçus et, si applicable, des modifications proposées seront préparées à l'attention des autorités. Par la suite, le projet de règlement sera soumis conseil des ministres pour décision. Les nouvelles normes entreront en vigueur le 15^e jour suivant leur date de publication dans la gazette officielle.

4. En entrevue à Radio-Canada ce matin [21 janvier 2022, le ministre mentionnait que le ministère détient 3 stations mesurant le nickel dont 2 qui sont situées dans le sens des vents dominants. C'est la première fois que j'entends parler de ces 2 autres stations et c'est ma 6e année au CVAP. Pouvez-vous nous indiquer où sont situées ces stations ainsi que les résultats de ces mesures? J'aimerais également savoir pourquoi est-ce que ces résultats ne sont pas transmis au CVAP?

La station de Québec-Limoilou est la seule station du Réseau de surveillance de la qualité de l'air qui mesure le nickel dans l'air ambiant à Québec actuellement et elle compte plusieurs instruments dont trois échantillonneurs de particules de PM₁₀, un de PST ainsi qu'un analyseur dichotomique qui mesure les concentrations dans les fractions PM_{2,5-10} et PM_{2,5}.

Pour information, la mention du ministre est la suivante: "le ministère de l'environnement a une série de capteurs qui, d'une part sont à l'extérieur du port et, 2 (*dans le sens de: d'autre part*), se retrouvent dans le sens des vents dominants donc on a de très très bonnes données. Les capteurs sont en mesure de bien noter les variations qui ont cours".